

L'Etat EN BOURGOGNE



N°14 - AVRIL 2008



La Bourgogne doit miser sur ses pôles de compétitivité et sur toutes les stratégies de développement économique qui se fondent sur des logiques de filière.

Les exemples étrangers le montrent : c'est par une intégration étroite de la formation, de la recherche, de la production et des services que pourra être développée et confortée la réputation d'excellence de notre région dans

un secteur économique donné.

Avec « Vitagora » et le « Pôle Nucléaire Bourguignon », nous disposons de deux atouts majeurs dans la compétition économique européenne et mondiale. A nous de savoir les exploiter et en tirer le meilleur profit pour les générations à venir.

Mais la logique de filière ne doit pas être réservée à un petit nombre de secteurs économiques de pointe. Il faut au contraire l'appliquer à tous les domaines que nous voulons dynamiser pour garantir la vitalité de notre région. C'est tout le sens des contrats professionnels de progrès et des pôles d'excellence, qui concernent aussi bien la métallurgie, que la filière « bois », ou encore le travail de la pierre.

C'est ainsi que la Bourgogne pourra maintenir sa tradition d'excellence dans les secteurs d'activité à haute valeur ajoutée qui constituent le cœur de son avantage comparatif.

Je veillerai à ce que l'Etat continue à jouer, avec tous ses partenaires, un rôle d'impulsion et de proposition dans cette politique dont il est l'initiateur à l'échelle nationale.

Dominique BUR,
*Préfet de la Région Bourgogne,
Préfet de la Côte d'Or*

Dossier spécial

Le travail de l'État avec les filières industrielles régionales



Sommaire

Un contrat pour professionnaliser les salariés du secteur des services à la personne	p 2
Colloque sur les alertes sanitaires en Bourgogne et Franche-Comté	p 2
CPER 2007-2013 et environnement...	p 7
Les Villes ou Pays d'Art et d'Histoire en Bourgogne	p 7
Le parrainage pour la fonction publique	p 7
NOUVEAU : un CD-Rom sur la protection civile pour les maires	p 8
Agenda	p 8
Vers un droit au logement opposable	p 8
Arrivée, départs...	p 8



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE
PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR

L'ETAT, LA RÉGION, LE DÉPARTEMENT, ET LES PARTENAIRES DU SERVICE DE L'EMPLOI S'ENGAGENT EN FAVEUR DE LA PROFESSIONNALISATION DES SALARIÉS DU SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE

ACCOMPAGNER

Dans un contexte démographique qui entraîne des besoins croissants dans le domaine des services à la personne, le développement de ce secteur, qui s'appuie en partie sur un potentiel de main d'œuvre issu des dispositifs d'insertion, nécessite une action volontariste visant à le consolider et à le promouvoir en tant que secteur économique à part entière. Cet objectif passe notamment par la formation et la professionnalisation des salariés.

Dans cette perspective, une convention de partenariat entre l'Etat, l'Agence nationale des services à la personne, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de la Côte d'Or, l'ANPE et l'organisme UNIFORMATION (organisme de formation du secteur de la santé et de la solidarité), a été signée le 07 février dernier.



Elle porte sur un engagement des partenaires à construire un dispositif expérimental mobilisant les aides et moyens de droit commun et spécifiques disponibles à destination des allocataires du revenu minimum d'insertion, de l'allocation de solidarité spécifique et de l'allocation de parent isolé, contribuant ainsi à favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Ce dispositif s'appuie sur les constats suivants :

- les contrats aidés du secteur non marchand ont vocation à déboucher sur un emploi durable
- les besoins en personnel qualifié dans les secteurs médico-social, de la petite enfance et de l'aide à domicile vont croissant
- les emplois correspondants sont accessibles pour la plupart avec un diplôme de niveau 5 et de nombreuses passerelles et reconnaissances existent ou vont se développer entre métiers et secteurs.

Le programme élaboré s'appuiera notamment sur les contrats aidés du plan de cohésion sociale (principalement le contrat d'avenir) en accordant un poids important au tutorat, considéré comme un facteur de réussite du projet.

L'objectif de cette coopération est de donner une dimension qualifiante aux contrats d'avenir sur un programme de trois ans en permettant aux bénéficiaires d'être accompagnés en continu avec l'appui d'un tuteur issu des structures employeuses (ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), FEDOSAD (FEderation Dijonnaise des Œuvres de Soutien A Domicile) et MUTUALITE) et d'un référent du Conseil Général auprès de l'employeur et de l'organisme de formation en vue de s'intégrer dans la structure, découvrir les métiers de l'aide à domicile, de la petite enfance et du médico-social, définir un projet professionnel, se pré-qualifier sur les métiers concernés et préparer les diplômes nécessaires.

La convention, conclue pour une période de trois ans devrait permettre dès la première année à vingt bénéficiaires des minima sociaux (ASS-RMI-API) d'entrer dans le dispositif par un contrat d'avenir.

LE PREMIER COLLOQUE SUR LES ALERTES SANITAIRES EN BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

ANTICIPER

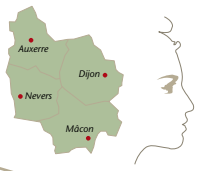
Les alertes sanitaires constituent pour nos concitoyens une préoccupation majeure. Un cas de méningite, une exposition à une pollution environnementale, ou une pathologie acquise à l'hôpital par exemple sont autant de situations génératrices d'angoisse ou d'inquiétude. Elles exigent des autorités sanitaires, sous l'autorité des préfets de département, d'y apporter des réponses rapides et conformes aux exigences de la santé publique.

Le 20 décembre dernier, les Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) des régions Bourgogne et Franche-Comté et la Cellule Interrégionale d'Epidémiologie (CIRE) Centre Est organisaient à Beaune le premier colloque interrégional sur les alertes sanitaires. Leur objectif était de faire connaître leurs missions en la matière et de développer la culture du signalement chez les professionnels de terrain. Elle s'inscrivait dans la dynamique engagée autour du Plan régional d'alerte et de gestion des situations d'urgence avec notamment l'organisation en octobre, sous l'égide de la CIRE, d'un séminaire sur les priorités d'action, et la publication depuis avril 2007 d'un bulletin trimestriel sur ce thème.

Au-delà d'une participation importante (200 personnes) témoignant de la sensibilité des professionnels des deux régions à cette problématique, ce séminaire aura permis de :

- Tracer des perspectives en matière de surveillance sanitaire notamment dans le champ médico-social et en tout premier lieu au sein des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) avec lesquels de nouveaux partenariats seront prochainement développés
- Mettre en exergue l'émergence dans notre région de nouvelles problématiques comme l'ambrosie*, les modalités de leur surveillance et d'intervention
- Mieux faire connaître la place et le rôle de la Cellule Interrégionale d'épidémiologie Centre Est dont une antenne a été ouverte en octobre dernier à Besançon
- Montrer le potentiel de compétences spécialisées dont disposent nos deux régions.

** L'ambrosie est une herbe dont le pollen est très allergisant. Quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : le plus souvent il s'agit d'une rhinite allergique.*



Le travail de l'État avec les filières industrielles régionales

DOSSIER
SPÉCIAL
N°14

AGIR PAR LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES :

UN NOUVEAU MODE D'ACTION DE L'ÉTAT EN BOURGOGNE, ET EN PARTICULIER DE LA DRIRE.



La Bourgogne, il ne faut pas se le cacher, a longtemps vécu sur sa richesse. Ses acteurs économiques se sont peu souciés de stratégies collectives et d'ambitions concertées. Touchée par la mondialisation, par le vieillissement de son activité et de sa population, elle doit aujourd'hui trouver un nouveau souffle pour son activité industrielle, qui demeure le meilleur garant du maintien des entreprises, de l'emploi et même du développement d'un secteur tertiaire à haute valeur ajoutée.

Depuis quelques années, la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement a décidé d'orienter son action essentiellement vers le travail collectif de structuration de pôles économiques forts en Bourgogne, associant si possible les composantes amont de la formation et de la recherche aux entreprises de production et de services.

Cette ambition, la DRIRE souhaite la partager avec un maximum de ses partenaires régionaux. Ainsi, l'Etat a participé à l'élaboration du Schéma régional de développement économique (SRDE) du conseil régional de Bourgogne qui, comme le Projet d'action stratégique de l'Etat en région (PASER), fait du travail d'innovation par filières une ambition légitime de succès pour la Bourgogne.

Christophe Quintin

Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, PÔLES D'EXCELLENCE, CONTRATS PROFESSIONNELS DE PROGRÈS : UNE MÊME AMBITION

Il s'agit dans chacun des cas de réunir autour d'ambitions communes, soit les acteurs d'une filière professionnelle (bois, plastique, pierre, métallurgie), soit des sociétés de services spécialisés (TIC), soit des entreprises visant des mêmes marchés (automobile, nucléaire...). Dans la mesure du possible sont impliquées les organisations professionnelles, mais également les laboratoires, les centres de recherche, de formation, de transfert.*

Ces regroupements élaborent, éventuellement avec les services d'un consultant, et avec l'appui de l'Etat et des collectivités, une stratégie visant à moyen terme au développement de l'activité, de l'emploi, de valeur ajoutée en Bourgogne.

Les contrats professionnels de progrès associent une profession structurée autour d'un syndicat professionnel ou d'une association régionale d'entreprises, les services de l'Etat et les collectivités locales (actuellement essentiellement le Conseil régional).

Le contrat cadre signé entre ces trois partenaires, généralement pour trois ans (mais il peut être renouvelé), vise à couvrir l'ensemble des problématiques de la profession (stratégie, innovation, international, ressources humaines...).

Il se décline en fiches actions, dont la mise en œuvre, le financement et le suivi sont engagés par un comité de pilotage se réunissant au minimum tous les trimestres.

Suite p6...



LA MÉTALLURGIE

Avec plus de 1500 établissements et 50000 salariés, la métallurgie bourguignonne est le premier secteur industriel régional, puissamment structuré autour de ses chambres syndicales. Contrat Professionnel de Progrès et Contrat d'Objectif ont été signés conjointement le 28 juin 2006 et ont marqué la volonté des signataires de conduire des actions régionales fortes et concertées pour un montant de près de 6 millions d'euros. Les contrats ont pour priorité la réponse aux besoins des entreprises et à l'adaptation des compétences.

Le contrat de progrès engage également la profession sur des enjeux de plus long terme, par exemple à l'international « lointain ». **Ainsi une première mission exploratoire en Chine a t-elle été conduite en 2007, qui a rassemblé une douzaine d'entreprises et deux autres sont envisagées en 2008.**

LA PLASTURGIE

En Bourgogne, la filière plasturgie représente 6,5% de l'industrie régionale. Elle compte 117 établissements plasturgistes, environ 80 entreprises dites « intégrées » (la plasturgie n'y est pas la principale activité) et emploie au total 5200 salariés.

Dès 2000, la DRIRE a accompagné le syndicat professionnel régional de la filière dans une réflexion prospective : Typologie de la filière en région ? Atouts, faiblesses ? Enjeux ? Comment préparer les entreprises pour l'avenir, casser leur isolement, les préparer à l'évolution de l'économie européenne et mondiale ?

Deux contrats de progrès successifs ont ainsi été signés en 2001 et 2005. Si ces contrats comportent de nombreuses actions, le cadre général reste le même : casser l'isolement et adapter les entreprises à l'évolution de leur environnement (performance, innovation, anticipation, coopérations, RH...).

Deux exemples de nouveaux partenariats réussis, issus de ces contrats de progrès :

Les réseaux de la plasturgie : des entreprises complémentaires s'associent pour aborder ensemble de nouvelles opportunités de marché. Trois nouvelles entreprises ont ainsi été créées sur les marchés de la domotique, de la PLV (publicité sur le lieu de vente) et des équipements aéroportuaires.

Le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) de la plasturgie : l'idée est de convertir des besoins ponctuels en personnel qualifié de chaque entreprise (CDD, intérim, recours à des sociétés de service...) en un besoin collectif durable. Une structure, le groupement d'employeurs, embauche, accompagne et forme le personnel, qui est mis à disposition des entreprises selon leurs besoins. Ce système est intéressant pour les entreprises (personnel formé disponible selon les besoins dans l'année) mais aussi pour les salariés (réinsertion, CDI, formations qualifiantes...). Il a été déployé sur le dijonnais et la Saône et Loire. 14 entreprises participent à ce groupement qui emploie 13 salariés.



Photo Allizé Plasturgie

LES NTIC

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) regroupent l'ensemble des outils et médias permettant la production, le traitement et la transmission de l'information sous toutes ses formes (textes, données, images et sons). Ce secteur représente en Bourgogne 2000 entreprises et 15000 emplois.

La création de l'Agence NTIC régionale en 2003, qui associe toutes les chambres consulaires et qui assure la cohérence collective des actions menées vis à vis des entreprises, a été suivie de la signature d'un contrat de progrès fin 2005.

Parmi les actions phares développées, on peut citer le dispositif **Achat-ville**, qui accompagne les commerçants dans l'appropriation d'Internet, déployé aujourd'hui par les chambres de commerce et d'industrie sur les quatre départements et la création d'**Espaces Numériques Professionnels** dans les quatre départements, sites d'accueil qui permettent aux entreprises de disposer de ressources et de conseils de proximité.

LE BOIS

Plusieurs milliers d'emplois, 1 million d'hectares de surfaces boisées, 1^{ère} région française en ce qui concerne le volume de bois sur pied... Ces quelques chiffres donnent un aperçu des enjeux et du potentiel de développement élevé de la filière bois en Bourgogne, composante importante de l'économie régionale.

C'est dans un contexte d'intensification de la concurrence mondiale qu'a été signé en juillet 2005 le Contrat interprofessionnel de Progrès pour la filière Forêt-Bois en Bourgogne. Parmi les priorités, l'investissement technologique conditionne assez largement la capacité des entreprises de la filière à innover pour augmenter la valeur ajoutée de leurs productions, saisir les opportunités de

marché et relever les défis de la productivité et de la maîtrise des coûts de fabrication.

Ainsi, Aprovalbois et la CRCI Bourgogne ont initié une action de **veille technologique** pour identifier les opportunités de développement en faveur des entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformations.

Après la publication et la diffusion de bulletins de veille « Vigiebois », les entreprises ont identifié des thématiques communes prioritaires, qui se rattachent aux technologies de traitement du bois, aux nouveaux matériaux à base de bois et à l'innovation dans la construction. Ces thématiques ont été approfondies par l'Association Régionale d'Information



Stratégique et Technologique (ARIST) Bourgogne afin de mettre en évidence les enjeux normatifs, réglementaires et de marchés associés à ces technologies.

Au terme de cette action, l'Arist a organisé le 26 mars 2008, pour les entreprises, un **forum des innovations** dans le bois auquel ont participé des experts nationaux et étrangers.

LA PIERRE

La filière « pierre ornementale » bourguignonne en quelques chiffres :

- des gisements renommés et plus de 150 types de pierre
- 25% de la production nationale de pierre calcaire (1ère région française)
- 58 entreprises employant près de 900 personnes
- 160 artisans (taille, pose, sculpture, ...)
- 75 millions d'euros de chiffre d'affaires dont un tiers à l'export

Cette activité traditionnellement prospère est placée au cœur des enjeux concurrentiels internationaux et confrontée aux exigences du développement durable. La profession a établi une stratégie collective de développement, concrétisée par la signature d'un Contrat Interprofessionnel de Progrès le

19 septembre 2007 dont les axes de travail sont : stratégie commerciale et compétitivité, ressource et environnement, gestion des compétences.

A titre d'exemple, «**PIERBOURGOGNE**», une action collective d'envergure qui a permis à la profession, avec l'appui de l'Etat et du Conseil régional, de se doter d'un système d'information géographique associant cartographie numérisée des zones potentielles d'extraction et base de données des pierres ornementales et carrières d'origines.

LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES ET VITAGORA

L'industrie agroalimentaire de Bourgogne regroupe 330 entreprises, emploie 11 600 salariés et se place dans les premiers rangs des régions sur les secteurs des condiments, meunerie, jus de fruits, légumes...

La profession, subissant les contraintes croisées de la production agricole et de la distribution, a construit, avec le soutien de l'Etat et de la Région, une stratégie de développement au travers d'actions collectives puis d'un Contrat Professionnel de Progrès. Ce dernier s'inscrit logiquement dans la dynamique créée autour du pôle de compétitivité VITAGORA «Goût - Nutrition - Santé», l'un des 71 labellisés par l'Etat.

Le programme de Recherche et Développement «**Farine+**» du pôle de compétitivité VITAGORA a pour objectif de comprendre la construction, l'évolution et la préservation du potentiel nutritionnel et sensoriel des produits de panification et ceci tout au long de la filière Blé - Farine - Pain. Il répond à la fois aux attentes des industriels de l'agroalimentaire en ce qui concerne l'amélioration des produits existants et la mise sur le marché de nouveaux produits, ainsi qu'aux exigences des organismes de Santé Publique. **Neuf partenaires (entreprises, laboratoires publics et privés) sont impliqués dans ce programme de près de 2 millions d'euros sur trois ans.**

LE PÔLE NUCLÉAIRE BOURGOGNE



Credit photographique : Areva

Le Pôle Nucléaire Bourgogne a été labellisé « pôle de compétitivité » en juillet 2005. Les neuf membres fondateurs ont aujourd'hui été rejoints par 75 autres adhérents, ce qui constitue un ensemble unique de compétences et d'entreprises spécialisées dans la fabrication de composants des centrales nucléaires, les matériaux, la métallurgie, le contrôle.

Le pôle se voit aujourd'hui conforté dans ses ambitions, de nombreux pays ayant manifesté leur engagement sur un programme de production d'électricité d'origine nucléaire : les défis qu'il doit relever s'en trouvent d'autant plus importants et concernent l'investissement, la formation et les ressources humaines, les travaux de recherche et développement...

Il poursuit sa consolidation et la structuration de ses projets techniques avec la mise en œuvre

de deux plates-formes de collaboration.

La première est une **plate-forme collaborative d'ingénierie numérique**. L'étude vient de déboucher sur la création d'une structure dédiée, association loi de 1901, dénommée Association des Adhérents de PINC (plate-forme d'ingénierie numérique collaborative) réunissant des groupes, des PME, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie... Un investissement de près de 200 000 euros a été décidé et deux cadres sont recrutés pour lancer ce projet, qui comporte plusieurs étapes : une base d'information et d'échanges, un outil de support de projets et de gestion de données, un support à la collaboration instantanée.

Le second est issu des travaux du groupe « formation » du PNB. Il consiste en la création **d'un Espace Multisites Métallurgique en Bourgogne**. Cette structure informelle fédère les différents acteurs de l'enseignement supérieur (Université de Bourgogne à Dijon, le Creusot et Chalon-sur-Saône et l'ENSAM de Cluny) afin de répondre aux objectifs de la filière en terme de recherche, formation et transfert de technologie. La mise en réseau des compétences et matériels existant est complétée d'un plan d'investissement de près de 2,35 M€ en matériel, auquel s'ajoutera un investissement immobilier de 2,30 M€.

PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ, PÔLES D'EXCELLENCE, CONTRATS PROFESSIONNELS DE PROGRÈS : UNE MÊME AMBITION (suite)

Les pôles de compétitivité ont été créés pour associer autour d'une thématique commune un ensemble de compétences allant de l'enseignement supérieur et des laboratoires, aux organismes de transfert et de formation, aux entreprises et à leurs représentations.

L'objectif essentiel est de construire des projets de recherche et développement collaboratifs pour que ces ensembles, éventuellement regroupés sur des territoires limités, atteignent une compétence, une taille et une notoriété les positionnant à un niveau européen ou mondial. L'aspect collectif vaut aussi pour les pouvoirs publics et les collectivités, qui s'associent pour décider conjointement de leurs appuis financiers, mais également méthodologiques. C'est sur ce point que la DRIRE a une mission d'ingénierie particulièrement importante.

En Bourgogne, d'autres pôles n'ont pas reçu la labellisation nationale mais font l'objet d'un soutien actif de l'Etat. Ils ont reçu la dénomination locale de « pôles d'excellence ». Il s'agit actuellement du Pôle Image et Son de Chalon-sur-Saône et du Pôle de la Performance de Nevers-Magny-Cours. On pourrait encore citer les pôles d'excellence rurale, sur des thématiques plus locales.

** On entend par transfert de technologie la transmission d'un savoir-faire, d'un procédé, d'une connaissance technique... de son concepteur (ce peut être un laboratoire, mais également une entreprise, un centre technique...) à un ou des utilisateurs industriels.*



Signature du 1^{er} contrat de progrès de la filière « pierre ».

2 pôles de compétitivité et 6 contrats professionnels ou interprofessionnels de progrès.

- Pôle Nucléaire Bourgogne, labellisé le 12 juillet 2005
- VITAGORA Pôle Goût-Nutrition-Santé Bourgogne-Franche-Comté, labellisé le 12 juillet 2005
- Contrat Professionnel de Progrès pour l'Industrie de la Plasturgie en Bourgogne, signé le 20 juillet 2001, renouvelé le 11 mai 2005
- Contrat Professionnel de Progrès pour l'Industrie alimentaire en Bourgogne, signé le 30 juin 2005
- Contrat interprofessionnel de Progrès pour la filière Forêt-Bois en Bourgogne, signé le 8 juillet 2005
- Contrat Professionnel de Progrès des NTIC en Bourgogne, signé le 5 décembre 2005
- Contrat Professionnel de Progrès de la Métallurgie en Bourgogne, signé le 28 juin 2006
- Contrat interprofessionnel de Progrès filière Pierre en roche ornementale Bourgogne, signé le 19 septembre 2007.

PÔLES ET FILIÈRES : D'AUTRES PROJETS

Au-delà des deux pôles labellisés et des six contrats de progrès déjà signés, la DRIRE travaille avec d'autres pôles et filières.

• Le pôle Image et Son de Chalon-sur-Saône se compose de Nicéphore Cité, du Pôle « Image » proprement dit et d'une vingtaine d'entreprises spécialisées. Cet ensemble est en cours de structuration ; il constitue un axe de diversification potentiel fort du bassin chalonnais.

• Le pôle de l'Innovation Nevers-Magny-Cours, labellisé Système Productif Localisé (SPL), regroupe quant à lui l'ISAT, école d'ingénieur spécialisée de l'automobile, son centre de transfert MAGNYTUDE, le circuit de Nevers-Magny-Cours et plus d'une vingtaine d'entreprises regroupées au sein d'une association. Ce pôle doit développer de véritables programmes collaboratifs sur ses spécialités que sont l'automobile, notamment de compétition, et les matériaux.

• L'automobile représente en Bourgogne 180 entreprises et plus de 15 000 emplois. Si un contrat de progrès n'a pas été formellement signé, un plan d'action en 9 projets est néanmoins actuellement mis en œuvre.

• Le secteur emballage-conditionnement représente quant à lui 300 entreprises et près de 10 000 emplois. Un contrat professionnel de progrès est en cours de négociation. Sa signature est envisagée mi 2008.

De nouveaux métiers pour les cadres de la DRIRE

La division « développement industriel » de la DRIRE est constituée de cadres de haut niveau, ingénieurs ou attachés, dont les missions ont largement évolué au cours de ces dernières années. L'action collective est en effet devenue leur mode d'intervention privilégié. Ce sont donc essentiellement des chefs de projets, spécialistes en ingénierie technique et financière, fortement impliqués dans l'évolution de l'économie régionale. Ce métier nécessite autant de rigueur que de capacités d'innovation, d'intelligibilité, de négociation et de relations humaines. Au sein d'un service qui vient d'être certifié à la fois ISO 9 001 et ISO 14 001, ils ont à cœur de démontrer que l'administration peut, tout en conservant la rigueur nécessaire à son rôle régalié, être résolument engagée dans le développement technique et économique territorial et ainsi reconnue du monde économique.

CONTRAT DE PROJETS ETAT-RÉGION 2007-2013 : FAVORABLE À L'ENVIRONNEMENT... SOUS CONDITIONS.

S'ENGAGER

Comme désormais tous les grands programmes d'investissement, le Contrat de Projets Etat-Région 2007/2013 (CPER) vient de faire l'objet d'une évaluation stratégique environnementale.

Celle-ci a pour objet d'apprécier a priori les incidences de chacun des grands projets sur l'environnement au regard des principaux enjeux identifiés en Bourgogne et, pour les actions s'avérant potentiellement négatives, de formuler des préconisations permettant de corriger leurs impacts sur l'environnement.

L'appréciation de l'évaluateur (bureau d'études indépendant) est globalement favorable : l'environnement est l'objet même d'un des huit grands projets du CPER ; aucune action n'est par nature incompatible avec sa protection. Au contraire, la majorité d'entre elles peuvent avoir un impact positif.

Le CPER étant d'ores et déjà signé, le sens et l'importance de ses incidences sur l'environnement dépendront essentiellement des modalités de mise en œuvre des projets sélectionnés. C'est pourquoi l'évaluateur a insisté sur les conditions de mise en œuvre des projets : ce sont finalement elles qui

détermineront l'impact positif ou négatif d'une action sur l'environnement. Ainsi, un bâtiment à hautes performances énergétiques aura-t-il un impact de toute autre nature qu'un bâtiment qui serait édifié sans préoccupations thermiques.

Après avis de l'autorité environnementale (DIREN), l'Etat et la Région détermineront dans quelle mesure et comment seront prises en compte ces recommandations dans la mise en œuvre concrète du Contrat de projets.

A consulter sur :
www.bourgogne.pref.gouv.fr

LES VILLES OU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE EN BOURGOGNE

ENCOURAGER



Le label «ville» ou «pays» d'art et d'histoire est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication aux collectivités ou regroupements de collectivités territoriales, qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés.

Le patrimoine dont il est question concerne aussi bien le patrimoine bâti dans son ensemble que les patrimoines naturel, industriel, maritime, fluvial ou encore la mémoire des habitants.

Véritable outil de politique du patrimoine et d'aménagement du territoire, le label VPAH a deux objectifs : la ré-appropriation par les habitants de leur patrimoine et le dynamisme touristique d'un territoire. Ce label se concrétise dans une convention élaborée à l'issue d'une étroite concertation associant les services du ministère de la culture et de la communication (direction de l'architecture et du patrimoine, direction régionale des affaires culturelles, service départemental de l'architecture et du patrimoine) et la (ou les) collectivités candidates.

Cette convention, qui définit des objectifs précis adaptés au territoire concerné, implique un soutien financier et technique de la part du ministère et comporte l'obligation, pour la ville ou le pays, de recourir à un personnel qualifié (animateurs

du patrimoine et guides-conférenciers) et de créer un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

La Bourgogne est riche en VPAH : Dijon vient en effet de rejoindre les villes d'Autun, Auxerre, Joigny, Nevers et Chalon-sur-Saône et les pays de l'Auxois-Morvan-Côte-d'Or et du Charolais-Brionnais. Ils font partie d'un réseau national de plus de 130 villes et pays.

Les mairies souhaitant obtenir l'appellation VPAH doivent faire acte de candidature par un courrier officiel auprès du Directeur régional des Affaires Culturelles, 39-41 rue Vannerie à Dijon.



Crédit photographique
Hôtel de Vogüé : Mairie de Dijon

LE PARRAINAGE POUR LA FONCTION PUBLIQUE : UNE AIDE POUR LES JEUNES EN DIFFICULTÉ POUR PRÉPARER LES CONCOURS D'ACCÈS

ÉPAULER

Le gouvernement a mis en œuvre cette année un dispositif de « parrainage pour la fonction publique ». Il s'agit d'une allocation pour la préparation aux concours d'accès de catégories A et B de la fonction publique et de la désignation d'un parrain issu de la fonction publique pour accompagner la préparation aux concours. L'objectif est d'aider concrètement les jeunes issus de milieux défavorisés à acquérir plus de chances d'accéder aux emplois publics.

Après sélection sur critères de ressources des candidats ou de leur famille et sur leurs mérites respectifs (difficultés matérielles,

sociales et familiales éventuelles), 29 jeunes ont été retenus en Bourgogne pour bénéficier de ce dispositif.

L'allocation de 2000 euros est versée trimestriellement et au vu de l'assiduité de l'élève.

En Bourgogne, chaque jeune a pu trouver un parrain attentif, qui organise des visites de service, reçoit le jeune et lui « apprend » la fonction publique, ces échanges en réseau profitant mutuellement aux jeunes et aux fonctionnaires.

ZOOM CÔTE D'OR

LA PRÉFECTURE DE CÔTE D'OR ÉDITE UN CD-ROM SUR LA PROTECTION CIVILE À DESTINATION DES MAIRES DU DÉPARTEMENT

FACILITER



Les risques et les menaces de sécurité et de défense civiles sont de plus en plus complexes et multifformes : catastrophes naturelles, technologiques, sanitaires..., crises passagères ou récurrentes, situations locales ou nationales, voire mondiales. Il est impératif de les anticiper pour les gérer au mieux le moment venu, afin d'en limiter les effets et de parvenir au plus vite à un retour à la vie normale.

La Côte d'Or n'échappe évidemment pas à cette problématique : canicule, sécheresse, inondations, plans rouges ont dû être gérés ces dernières années à plusieurs reprises. L'Etat, notamment par

un très important travail de planification des exercices de crise, s'efforce quotidiennement d'améliorer sa capacité de réaction dans le cadre de sa mission de protection des populations et des biens.

Mais les collectivités territoriales, en particulier les communes, ont un rôle essentiel à jouer en la matière. Ainsi, le maire est le directeur des opérations de secours lorsqu'une situation de crise intervient sur sa commune et y reste circonscrite. La loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile a pleinement reconnu le cadre communal comme le premier niveau pertinent pour l'information et la protection des populations ainsi que pour les secours.

Elle a prévu de nouveaux outils comme la mise en place, facultative ou obligatoire, des plans communaux de sauvegarde ou encore de la réserve communale de sécurité civile.

Cet exercice peut paraître lourd : c'est pourquoi le Préfet a souhaité faciliter la tâche des maires côte-d'oriens et les accompagner dans la mise en place de la politique locale de sécurité civile, en leur fournissant au cours du mois d'avril un CD-Rom ayant comme vocation de leur présenter les grands enjeux de la sécurité et de la défense civiles en Côte d'Or et de mettre à leur disposition des fiches pratiques thématiques pour les aider à prendre les mesures concrètes de terrain appropriées à la situation.

L'Etat en Bourgogne – N°14 – Avril 2008

Numéro ISSN : 1772-7626

Consultable sur www.bourgogne.pref.gouv.fr

Directeur de la publication : Dominique Bur

Directeur de la rédaction : Pierre Regnault de la Mothe

Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Isabelle Boucher-Doigneau (DRAC), Daniel Denninger (DIREN), Chantal Gérard (SGAR), Bernard Luc (SGAR), Alexis Monterrat (DRDJS), Catherine Pham (DRASS), Liliane Pinard (DRIRE), Sophie Pujole (CRICOM), Isabelle Schmitt (DRE), Patrick Thabard (SGAR), Yannick Veysseyre (DRAF), Bernadette Viennot (DRTEFP).

Ont contribué à la rédaction des articles :

Rubrique « Anticiper » : Dr Di Palma (DRASS) - Rubrique « Accompagner » : Dominique Fortea-Sanz et Annick Gorse (DDTEFP) - Rubrique « Garantir » : Laurent Bresson (DDE) - Rubrique « S'engager » : Colette Vallée (SGAR) - « Arrivées, départs » : Chantal Mivielle, Maryse Pelletier, Christelle Soubry

Dossier « Le travail de l'Etat avec les filières industrielles régionales » : Christian Donadiou (DRIRE)

Crédits photos : Allizé Plasturgie, Areva, Pierre de Bourgogne et DRIRE pour le CPP

Composition : Digital Concept

Impression : ICO

Ce document a été réalisé sous le label Imprim'Vert.

Imprimé avec des encres végétales sur un papier blanchi sans chlore.

AGENDA

- 7 mai 2008 : Cérémonie en hommage aux policiers décédés
- 8 mai 2008 : Cérémonie de commémoration de l'armistice de 1945
- 15 mai 2008 : Action de sécurité routière à destination des motards intitulée « En piste la sécurité » sur le circuit de Dijon Prenoix
- 29 juin 2008 : Meeting aérien à la BA 102 de Dijon

VERS UN DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

GARANTIR

Dominique Bur, Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, a installé le 5 février 2008 la commission de médiation de la Côte d'Or. Cette commission est en mesure d'examiner les premières demandes de logement ou d'hébergement formulées au titre du droit au logement opposable (loi du 5 mars 2007).

Après examen de chaque dossier, cette commission transmet la liste des ménages prioritaires au Préfet, qui désigne, après consultation du maire, un bailleur social chargé d'attribuer un logement à chacun.

Avec un nombre annuel de demandes de logements sociaux près de quatre fois supérieur aux attributions opérées dans l'année, la Côte d'Or connaît un marché de l'habitat assez tendu. Toutefois, la relance massive de la construction de logements sociaux depuis 2005 constitue un début de réponse crédible. L'Etat s'est organisé avec les autres partenaires - Conseil Général de la Côte d'Or et organismes de logement social, notamment - pour traiter les besoins des ménages prioritaires le plus en amont possible, en mobilisant les outils du Plan départemental pour le logement des personnes défavorisées 2005-2010. La direction départementale de l'Équipement, qui assure déjà le pilotage du dispositif d'accès au logement des personnes défavorisées, a été chargée d'assurer le secrétariat de cette nouvelle instance. Les compétences des services de la préfecture et de la DDASS sont par ailleurs mobilisées dans le traitement des dossiers.

Le potentiel de ménages bénéficiaires du droit au logement en Côte d'Or est estimé à près de 500 en 2008, et c'est en cultivant le fonctionnement partenarial que l'on pourra atteindre l'ambition du législateur : garantir un logement décent et indépendant à tous ceux qui ne peuvent y accéder par leurs propres moyens.

ARRIVÉE, DÉPARTS...

Bourgogne :

- M. Eric GOUNEL, Directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse, a succédé le 3 septembre 2007 à M. Max DELPHIN.
- Mme Florence LEGROS, Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'Université de Bourgogne, a succédé le 1er février 2008 à M. Olivier DUGRIP.

Saône et Loire :

- M. Louis BIMOND, Directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, a succédé le 10 décembre 2007 à M. Gérard CELETTE.
- Par décret du Président de la République en date du 17 mars 2008, il a été mis fin sur sa demande aux fonctions de Secrétaire général de la Préfecture de Saône et Loire de M. Michel HURLIN.

Nièvre :

- M. André LORRAINE, Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, a succédé le 1er décembre 2007 à Mme Maureen MAZAR.
- Par décret du Président de la République en date du 17 mars 2008 : M. Raymond JOURDAIN, Sous-Préfet de Cosne-Cours-sur-Loire, est nommé Secrétaire général de la préfecture de l'Orne.
- Il est mis fin sur sa demande aux fonctions de Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre de M. Jean-Pierre GILLERY.

Yonne :

- Par décret du Président de la République en date du 17 mars 2008, M. Jean-Pierre BALLOUX, Sous-Préfet d'Avallon, est nommé Sous-préfet hors cadre à compter du 11 avril.